

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 17 mai 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)
Membres absents : Mme BIOT - Mme BERNARD - Mme VANDRIESSE

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Rue Marguerite Thibert - Acquisition du sol de rue et engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés municipaux respectifs des 25 octobre 2000 et 21 novembre 2002, les sociétés Marignan Immobilier et Faubourg Wilson ont été autorisées à construire des immeubles collectifs à usage d'habitation rue Marguerite Thibert.

Aujourd'hui, cette voie présente les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant son intégration dans le domaine public communal.

Il est proposé de procéder à l'acquisition du sol de rue cadastré section BS n^{os} 273p, 310p, 312p, 321p, 322, 323, 324p, 325 et 329 moyennant 1 € symbolique et d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal de la rue Marguerite Thibert.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur la SCI Dijon-Faubourg Saint Pierre - 2 avenue de Lacassagne - 69003 Lyon, du sol de rue cadastré section BS n^{os} 273p, 310p et 312p, et sur la SARL Faubourg Wilson - 130 route d'Ahuy - 21000 Dijon, des parcelles cadastrées section BS n^{os} 321p, 322, 323, 324p, 325 et 329, moyennant 1 € symbolique par acte ;

2- décider d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal de la rue Marguerite Thibert ;

3- dire qu'il sera procédé à ces acquisitions par actes notariés ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 MAI 2010



PUBLIÉ LE 21/05/2010

Acquisition de la rue Marguerite Thibert

-  Programme Maignan - "Faubourg St Pierre"
-  Programme SA Ghitti - "Faubourg Wilson"



SECTION BS

